MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
Cellule d'expertise médicale

Avis de la Cellule d'expertise médicale

Analyse et propositions relatives à la demande de mise en conformité de la nomenclature des orthopédistes-cordonniers-bandagistes avec les textes réglementaires

Saisine de la Commission de nomenclature

(Référence CEM No. 2013/9)

Luxembourg, le 6 février 2014

Cellule d'expertise médicale - CEM
26, rue Ste Zithe L-2763 Luxembourg
Téléphone : 2478 2478 Fax : 247-86225 E-mail : cem@igss.etat.lu

Résumé exécutif

La présente saisine a pour objet la mise en conformité de la nomenclature des actes et services anciennement dénommée « nomenclature des maîtres mécaniciens orthopédistes-bandagistes et des maîtres orthopédistes-cordonniers pour la fourniture de prothèses orthopédiques, orthèses et épithèses prises en charge par l'assurance maladie » suite à la mise en application des textes réglementaires. La CEM rend attentive la Commission de nomenclature sur les textes règlementaires en lien avec le métier de podologue.

Bibliographie

1 Règlement grand-ducal du 19 mars 1999 concernant la nomenclature des actes et services des maîtres mécaniciens orthopédistes-bandagistes et des maîtres orthopédistes-cordonniers pour la fourniture de prothèses orthopédiques, orthèses et épithèses prises en charge par l'assurance maladie, *Mémorial A* n°33 du 01 avril 1999, modifié pour la partie "actes" par règlement grand-ducal du 23.02.2001, *Mémorial A* 2001-031, p. 818, du 12.03.2001, par règlement grand-ducal du 25.07.2002, *Mémorial A*-2002-092 du 14.08.2002, p. 1856, par règlement grand-ducal du 3 février 2005, *Mémorial A*-2005-028 du 10.03.2005, p. 565.

2 Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie, *Mémorial A* n°183 du 23 août 2011.

3 Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales et modifiant l'article 542-2 du Code du travail, modifiant la loi modifiée du 16 juillet 1987 concernant le colportage, la vente ambulante, l'étalage de marchandises et la sollicitation de commandes ; modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative à la profession d'expert-comptable ; portant abrogation de la loi modifiée du 21 février 1976 ayant pour objet d'instaurer un jour de fermeture hebdomadaire dans les stations de vente de carburant et de lubrifiant pour véhicules automoteurs, *Mémorial A* n°198 du 22 septembre 2011.

4 Règlement grand-ducal du 1er décembre 2011 déterminant les modalités de l'instruction administrative prévue à l'article 28 de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, *Mémorial A* n°248 du 05 décembre 2011.

5 Texte coordonné de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, *Mémorial A* n°83 du 6 mai 2011.

6 Convention conclue en date du 13 mars 2013 entre la Fédération des Orthopédistes-Cordonniers-Bandagistes du Grand-Duché de Luxembourg et la Caisse nationale de santé en exécution des articles 61 et suivants du Code de la sécurité sociale, *Mémorial A* n°86 du 13 mai 2013.

Glossaire des abréviations

Classement par ordre alphabétique :

CEM	Cellule d'expertise médicale
CNS	Caisse nationale de Santé